



INFORMATIONS – 7 août 2024

1°) LE BRUIT

Le bruit est un véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une nuisance. Qu'il soit généré par des aboiements intempestifs et répétés, par une télévision au volume trop élevé, par des conversations trop animées, par des engins motorisés, par des travaux de jardinage et de bricolage, le bruit demeure l'une des principales sources de conflits entre voisins.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectués que (arrêté municipal de novembre 2018 luttant contre les bruits de voisinage) :

- les jours ouvrables de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 19 h 00.
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 18 h 00.
- Interdiction les dimanches et jours fériés.

Il est à la portée de tous d'adopter des gestes simples et de respecter quelques règles de savoir vivre avant de m'appeler ou d'appeler la gendarmerie, communiquez avec le ou la voisine à l'origine de la gêne. **Merci à vous de respecter vos voisins.**

2°) LE BALAYAGE

Un arrêté municipal prescrivant le balayage a été pris en novembre 2017. Pour rappel, l'entretien des voies et espaces publics est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté, c'est pourquoi, il a été demandé à chaque propriétaire d'immeuble (son représentant ou son locataire) de balayer au droit de son immeuble bâti et non bâti, depuis la limite séparative, sur une largeur égale à celle du trottoir, lorsqu'il en existe un, et jusqu'au caniveau lorsqu'il n'existe pas de trottoir. Outre cet entretien, chaque propriétaire (son représentant ou son locataire) devra arracher l'herbe qui pousse sur les trottoirs au droit de sa propriété.

Il est également demandé par temps de neige ou de gelée, de balayer la neige devant sa maison, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible.

Le Maire : Jean-Luc JACOB

